

Saint-Lô

Pas de téléphone au collège, les élèves en parlent

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mercredi 20 juin 2018

495 mots



Un collégien téléphone près du collège Lavalley, à Saint-Lô. - Crédit Ouest-France

Aux collèges Georges-Lavalley et Louis-Pasteur, l'utilisation du téléphone portable est déjà interdite depuis plusieurs années. Les élèves sont partagés vis-à-vis de cette mesure.

Reportage

Quand la sonnerie annonce la pause, les portables ne sortent pas des sacs. À Saint-Lô, certains établissements n'ont pas attendu pour bannir l'utilisation du téléphone.

Alors que l'Assemblée nationale votait en première lecture l'interdiction du portable dans les écoles et les collèges le 7 juin, les collèges Louis-Pasteur et Georges-Lavalley ont déjà, depuis plusieurs années, pris les devants : les smartphones des élèves doivent être éteints et rangés. Interdiction de les sortir. Photos, vidéos et SMS attendront la fin de la journée.

Selon Yves Carnet, principal à Lavalley, et Frédéric Autier, principal adjoint à Pasteur, la réglementation vis-à-vis des écrans est « **globalement acceptée** » par les élèves.

Anaïs, en 3^e au collège Lavalley, comprend cette interdiction mais a un avis nuancé : « **Quand on retrouve nos amis en ville, on a nos téléphones. Pourtant, ça ne nous empêche pas de discuter entre nous et d'être ensemble. La loi ne changera rien pour nous, il y a déjà une**

réglementation au collège. »

Pour elle, avoir un portable ne supprime pas le lien social avec son entourage car elle l'utilise modérément.

« C'est devenu une habitude »

Le téléphone portable peut, parfois, être à l'origine de manque de sommeil, de déconcentration et toucher la vie en communauté au collège.

« Si on se sert en permanence de son portable, on ne peut plus discuter ! » Robin, 12 ans, élève à Lavalley, est foncièrement contre sa propagation dans les cours d'école. **« J'en aurais un l'année prochaine, mais je ne pense pas beaucoup m'en servir. »**

C'est aussi ce que croyait Thomas, collégien à Pasteur, il y a un an. Depuis, les choses ont évolué. Il est maintenant en 4^e et avoue s'en servir presque toutes les heures.

Finalement, il préférerait qu'il soit autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

« Je me le suis fait prendre trois fois et ma mère a dû venir au collège pour le récupérer, déclare-t-il. Quand je l'ai eu, j'y accordais peu d'importance. Maintenant, je m'en sers tout le temps, c'est devenu une habitude. »

Une utilisation encadrée

Parfois, ce sont les parents qui imposent les règles d'usage. Comme pour Victoria, 14 ans, collégienne à Pasteur : **« Chez moi, le téléphone est déjà limité à une heure par jour. Le soir, je dois le poser à 20 h, raconte-t-elle. Je suis consciente que le sommeil est important. Mais pendant la pause, ça ne dérange personne, c'est surtout contraignant pour nous »**, conclut-elle. Cette année, plusieurs établissements saint-lois sont accompagnés par le CESC, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Dans ce cadre, les collèges saint-lois portent une réflexion sur l'importance du sommeil et par conséquent sur l'utilisation des écrans.

À Lavalley, des élèves ont même mené leur propre enquête sur le téléphone portable. À paraître prochainement pour un article du journal de l'établissement.